

JE PRÉPARE

Le budget

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section des opérations en capital retrace :

■ **Les opérations d'investissement** (immobilisations corporelles, incorporelles non financières, incorporelles financières) et leur éventuel financement. Ce vocabulaire reprend les termes de la comptabilité privée mais pour un EPLE cela ne concerne que des véhicules, du matériel et de l'outillage pour les immobilisations corporelles puisque c'est la collectivité qui possède le terrain et les bâtiments ; les incorporelles correspondent par exemple à des logiciels acquis ou créés ;

■ **Les autres opérations** (par exemple, les sorties d'inventaire).

■ **La capacité d'autofinancement** (CAF) Voir page 31.

■ **Les amortissements** Voir page 31.

L'amortissement d'un « actif », c'est-à-dire un bien, est la répartition systématique dans le temps de son montant amortissable en fonction de son utilisation. Chaque année une fraction de la valeur de l'actif est imputée en négatif au résultat de l'exercice.
Exemple : l'achat d'un bien de 10 000 € l'année n entraînera l'alourdissement des dépenses par l'amortissement aux années n+1 à n+4 de 2 500 € dans le cas d'un amortissement en quatre ans.

Les biens acquis sur subvention font l'objet d'une neutralisation en recette du montant de l'amortissement. Les biens autofinancés par l'EPLE ne seront pas neutralisés, ce qui générera un **déséquilibre budgétaire**.

Nota : Lorsque dans le budget tous les amortissements sont neutralisés et que ne sont pas prévues de provisions pour risques ou charges ou de sorties d'inventaires, le résultat et la capacité d'autofinancement se confondent.

Domaines et activités

Dans chaque service, des domaines et des activités (obligatoires en dépenses et facultatifs en recettes) marquent la destination de la dépense ou de la recette.

Ils sont laissés à la libre appréciation des EPLE, c'est-à-dire du CA, même si l'État et les collectivités proposent une codification afin d'assurer un contrôle cohérent de la dépense et de la recette dans le cadre des contrôles de gestion.

Dans les services, domaines et activités précisent la destination ou l'objet de la dépense.

Service	Domaine	Activité	Montant
L'identification des services, des domaines et des activités est alphanumérique. Les codes d'activité commençant par :			
0 seront créés à l'initiative de l'EPLE ;			
1 consacrés au suivi des crédits État, seront créés ou fournis par l'autorité académique ;			
2 consacrés au suivi de certaines subventions de la collectivité territoriale de rattachement, pourront être créés ou fournis par celle-ci.			
0	8 caractères réservés à l'EPLE pour les besoins propres à son pilotage		
1	4 caractères réservés à l'État pour le report d'information	4 caractères réservés à l'EPLE pour affiner sa gestion en tant que de besoin	
2	4 caractères réservés aux CT pour le report d'information	4 caractères réservés à l'EPLE pour affiner sa gestion en tant que de besoin	

Certaines activités prédéfinies, dont le premier caractère sera 0, permettront d'identifier les opérations particulières d'amortissement, de provisions d'évolutions des stocks.

Pour l'enseignement technique dans les LP, dans les établissements avec section professionnelle et les collèges percevant la taxe d'apprentissage, la disparition du service spécial J1 ne doit pas empêcher l'identification des sommes allouées et des ressources propres de ce service dans le service Activités Pédagogiques. Cela justifie un « domaine » particulier et autant « d'activités » que de types d'ateliers ou d'enseignements. Il faudra être vigilant à la codification dans les budgets, notamment en recettes et pour la taxe d'apprentissage (codification en 0 comme une ressource propre à l'établissement).

Nomenclature des activités liées aux crédits d'État

ACTIVITÉS Code (9 caractères maximum)	ACTIVITÉS Libellé (65 caractères maximum)
OCTSER	Contribution entre services
1MS	Manuels scolaires
1REP	Droits de reprographie
1TIC	TICE
1REN	Matériel pour la rénovation de l'enseignement
1COR	Carnets de correspondance
1EAC	Éducation artistique et culturelle
1STA	Stages
1AI	Actions internationales
1SEG	Besoins éducatifs particuliers SEGPA
1CR	Classes relais
1AIP	Aides à l'insertion professionnelle
1AP	Apprentissage
1ADP	Autres dépenses pédagogiques
1AS	Assistants d'éducation (rémunération et charges)
1EO	École ouverte (vacation et fonctionnement)
1ESC	Éducation à la santé et à la citoyenneté
1FVL	Fonds de vie lycéenne
1FSL	Fonds social lycéen
1FSC	Fonds social des cantines
1ADE	Autres dépenses éducatives

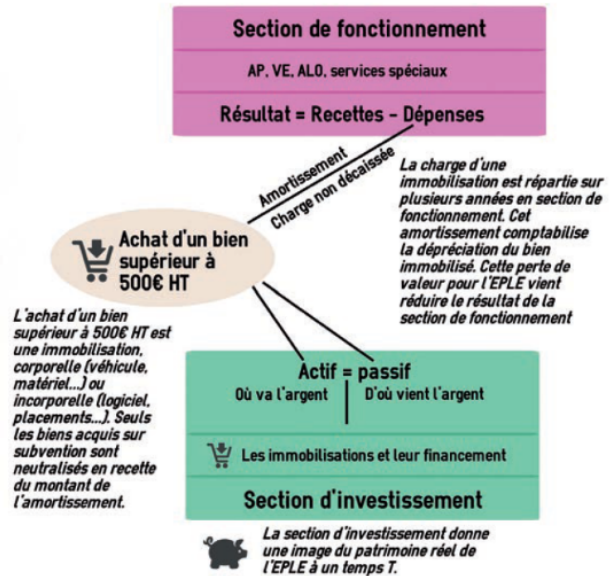
JE PRÉPARE

Le budget

■ Un exemple de synthèse

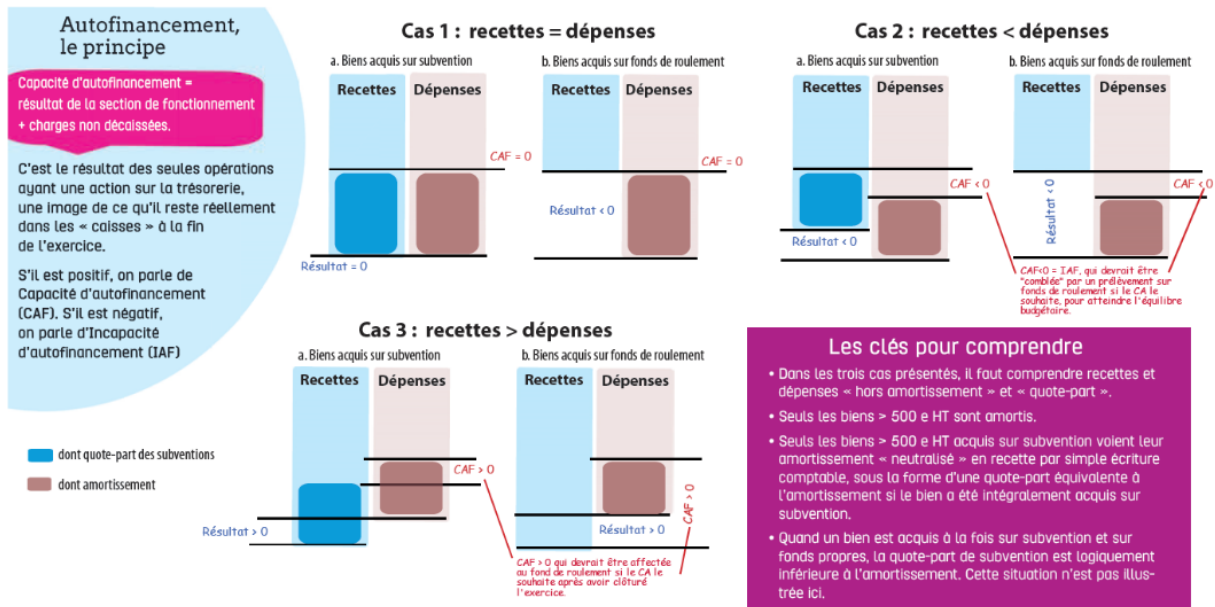
RÉSULTAT DÉTAILLÉ PAR SERVICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Ouvertures de crédits	Prévisions de recettes	Différence recettes-dépenses
Activités pédagogiques	274 132,00	274 132,00	0,00
Vie de l'élève	24 500,00	24 500,00	0,00
Administration et logistique	343 960,76	336 970,54	- 6 990,22
Total services généraux (1)	642 592,76	635 602,54	- 6 990,22
Restauration et hébergement	401 975,00	401 975,00	0,00
Bourses nationales	177 000,00	177 000,00	0,00
Total services spéciaux (2)	578 975,00	578 975,00	0,00
Total section de fonctionnement (1) + (2)	1 221 567,76	1 214 577,54	- 6 990,22
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opérations en capital	10 000,00	10 000,00	0,00

■ Les amortissements



Le budget ici présenté est en déséquilibre à cause du service ALO, ce qui donne une section de fonctionnement en déficit. La nature et les conséquences de ce déficit peuvent varier (voir 5).

Autofinancement, équilibre budgétaire et fonds de roulement



Construction et présentation du budget

- w** Les services généraux, un exemple : le service Activités Pédagogiques (AP) en lycée général et technologique. On retrouve en haut du tableau les dépenses face aux recettes affectées, en dessous les domaines et les activités. Ces activités ont un code qui rappelle l'origine des crédits.

DÉPENSES		RECETTES				
Domaine	Activité	Montant	Domaine	Activité	Compte	Montant
ENS GENE	OCDI : correspond aux crédits alloués au CDI pour ses achats	5 400,00		ODGF	7442	35 070,00
	OLOC	3 000,00		ODSO	7442	47 754,00
	ODIV	2 400,00	TAXE	OIMP	7481	15 000,00
	OENS : correspond à l'enseignement général, le zéro s'explique par le fait qu'une part des crédits vient de la taxe d'apprentissage OIMP à droite dans les recettes	21 200,00				
ENS TECHN	OBTS	14 364,00	ÉTAT	13REPCFC	7411	1 600,00
	OSTMG	3 960,00		13STA	7411	7 000,00
	OSTI2D	6 000,00		OEXAM	7411	5 000,00
	OREPRO : pour la reprographie, on notera en recettes 13REPCFC qui correspond à la somme allouée par l'État pour payer les droits d'auteur de reproduction des livres que l'on retrouve en recettes et en dépenses	18 000,00				
	ODIV	8 500,00				
	OEQUIP	15 000,00				
GRATUITE	213MS : correspond à la somme allouée par la Région pour l'achat de manuels scolaires	40 000,00	RÉGION	213MS	7442	40 000,00
	13REPCFC	1 600,00				
	213EA	8 000,00		213EA	7442	8 000,00
	213EB	2 000,00		213EB	7442	2 000,00
	13STA : correspond aux frais des stages des BTS	7 000,00				
	OEXAM	5 000,00				
VOYAGES		112 708,00	VOYAGES			112 708,00
OP-SPE			OP-SPE			
OP-SPE			OP-SPE			
	Total dépenses	274 132,00			Total recettes	274 132,00

Dans le domaine enseignement technique, on retrouve l'ensemble des séries et la répartition des crédits. Enfin on notera que les voyages apparaissent ici en domaine seulement et que la somme est identique en recettes et en dépenses car ce sont des voyages budgétés mais qui pour la plupart n'ont pas encore eu lieu.

Les autres services généraux, c'est-à-dire Vie de l'élève (VE) et Administration et logistique (ALO), sont présentés de la même manière. Pour plus de précisions : www.snes.edu/IMG/pdf/p_02_a_04_17_a_22_eple-1.pdf